

Coronavirus (COVID-19)

8 octobre 2020

COVID-19: Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte

Il revient aux directions de santé publique régionales de déterminer le niveau applicable à chaque région.

Note : les directives doivent respecter les mesures sanitaires et de PCI en vigueur.

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Mesures	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Éclosion (dans le milieu)
Accès au milieu					
Parents ¹					
À l'intérieur (de l'unité, aires communes, salle à manger)	Permis (En respect de la capacité des salles pour assurer le respect des mesures sanitaires)	Permis (En respect de la capacité des salles pour assurer le respect des mesures sanitaires)	Limiter la fréquence. Compenser par autres moyens (ex. : téléphonique)	Permis exceptionnellement dans un milieu aseptisé avec des conditions sanitaires strictes	Permis exceptionnellement dans un milieu aseptisé avec des conditions sanitaires strictes
À l'extérieur	Permis. À ajuster selon directives gouvernementales quant aux rassemblements	Permis. À ajuster selon directives gouvernementales quant aux rassemblements	Limiter la fréquence et le nombre. Compenser par autres moyens (ex. : téléphonique). À ajuster selon directives gouvernementales quant aux rassemblements	Limiter la fréquence et le nombre. Compenser par d'autres moyens (ex. : téléphonique). À ajuster selon les directives gouvernementales quant aux rassemblements.	Limiter la fréquence et le nombre. Compenser par d'autres moyens (ex. : téléphonique). À ajuster selon les directives gouvernementales quant aux rassemblements.
Visiteurs ²					
Visites à l'intérieur de l'établissement	Permis (En respect de la capacité des salles pour assurer le respect des mesures sanitaires)	Permis (En respect de la capacité des salles pour assurer le respect des mesures sanitaires)	Limiter la fréquence. Compenser par autres moyens (ex. : téléphonique)	Non permis	Non permis
Visites à l'extérieur	Permis	Permis	Limiter la fréquence et le nombre. Compenser par autres moyens (ex. : téléphonique)	Non permis	Non permis

¹ Parents : Parent d'un enfant, ses grands-parents ou toute autre personne ordonnée par la Cour du Québec ou la Cour supérieure.

² Visiteurs: Toute personne qui souhaite visiter l'utilisateur, qui n'est pas de la famille, et qui n'entre pas dans la définition d'une personne proche aidante. Il peut s'agir d'une personne connue de l'aide avec laquelle les contacts sont ponctuels et non essentiels à son intégrité physique et psychologique. Il peut également s'agir d'une personne non connue de l'aide.

Coronavirus (COVID-19)



Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Mesures	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Écllosion (dans le milieu)
Professionnels dispensant d'autres services aux jeunes (ex. : éducateur, psychologues, infirmière, intervenant social, enseignant, etc.)	Permis	Permis	Limitier la fréquence. Compenser par autres moyens	Services essentiels seulement	Services essentiels seulement
Bénévoles	Permis	Permis	À réévaluer selon les consignes sanitaires à l'intention de la population générale et compenser au besoin par autres moyens lorsque possible	À réévaluer selon les consignes sanitaires à l'intention de la population générale et compenser au besoin par autres moyens lorsque possible	Non permis
Travailleurs pour construction, rénovation ou réparation	Permis	Permis	Permis pour travaux déjà débutés ou essentiels	Urgence seulement	Urgence seulement
Visites de vigie PCI (MSSS, RSSS)	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
Visites par Agrément Canada	Permis	Permis	Non permis	Non permis	Non permis
Visites du processus de contrôle de la qualité des services (RSSS)	Permis	Permis	Permis, seulement pour vérification de plaintes liées à la qualité des services et à la sécurité des résidents	Permis, seulement pour vérification de plaintes liées à la qualité des services et à la sécurité des résidents	Non permis
Biens apportés par les familles	Permis, mais limiter le matériel et désinfecter ce qui peut l'être	Permis mais limiter le matériel et désinfecter ce qui peut l'être	Permis mais limiter le matériel et désinfecter ce qui peut l'être	À l'accueil de l'établissement L'établissement est responsable de remettre au jeune après désinfection ou délai de 72 heures	À l'accueil de l'établissement L'établissement est responsable de remettre au jeune après désinfection ou délai de 72 heures
Sorties extérieures					
Sur le terrain	Permis, en respectant les mesures sanitaires définies par la santé publique	Permis, en respectant les mesures sanitaires définies par la santé publique	Permis, en respectant les mesures sanitaires définies par la santé publique	Permis, en respectant les mesures sanitaires définies par la santé publique	Non permis pour les personnes en isolement
À l'extérieur de l'installation (école, sortie, visite)	Permis en respect de l'arrêté ministériel et l'algorithme décisionnel	Permis en respect de l'arrêté ministériel et l'algorithme décisionnel	Permis en respect de l'arrêté ministériel et l'algorithme décisionnel	Permis en respect de l'arrêté ministériel et l'algorithme décisionnel	Non permis

Coronavirus (COVID-19)



Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Mesures	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Écllosion (dans le milieu)
Surveillance					
Registre de toutes les personnes qui entrent au CRJDA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Vigie des symptômes des personnes qui entrent au CRJDA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Supervision des mesures PCI des visiteurs, bénévoles, etc.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Jeunes					
Admission/intégration/retour					Aucune admission dans un milieu en écloision
En provenance de la communauté					
Dépistage	Aucun test systématique, seulement en fonction des consignes sanitaires décrites au document services CRJDA	Aucun test systématique, seulement en fonction des consignes sanitaires décrites au document services CRJDA	Aucun test systématique, seulement en fonction des consignes sanitaires décrites au document services CRJDA	Aucun test systématique, seulement en fonction des consignes sanitaires décrites au document services CRJDA	
Isolement préventif 14 jours	Non	Non	Non	Non	
Passage par zone tampon	Non	Non	Non	Non	
En provenance du CH					
Dépistage	Aucun test systématique, seulement en fonction des consignes sanitaires décrites au document services CRJDA	Aucun test systématique, seulement en fonction des consignes sanitaires décrites au document services CRJDA	Aucun test systématique, seulement en fonction des consignes sanitaires décrites au document services CRJDA	Aucun test systématique, seulement en fonction des consignes sanitaires décrites au document services CRJDA	
Isolement préventif 10 jours	Non	Non	Non	Non	
Passage en zone tampon	Non	Non	Non	Non	
Surveillance des symptômes des jeunes	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien
Repas :					
Salle à manger	Permis, pas de distanciation nécessaire entre les usagers d'une même unité	Permis, pas de distanciation nécessaire entre les usagers d'une même unité	Permis, favoriser la distanciation entre les usagers d'une même unité	Favoriser la distanciation entre les usagers d'une même unité	Non permis
Activités de loisirs individuelles	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
Activités de loisirs de groupe	Permis, pas de distanciation nécessaire entre les usagers ou selon	Permis, pas de distanciation nécessaire entre les usagers d'une	Permis, selon les mesures sanitaires établies par la santé publique	Permis selon les mesures sanitaires établies par la santé publique	Non permis

Coronavirus (COVID-19)



Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Mesures	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Écllosion (dans le milieu)
	les mesures sanitaires établies par la santé publique	même unité ou selon les mesures sanitaires établies par la santé publique			
Activités scolaires et socioprofessionnelles (école, stages, travail, centre de jour, etc.)	Permis	Permis	Permis	Permis, pour les activités essentielles	Permis en privilégiant les moyens technologiques
Personnel/remplaçant/stagiaire³					
Personnel/remplaçant/stagiaire dédié à une seule unité	À favoriser	À favoriser	Dans la mesure du possible, limiter au maximum la mobilité du personnel	Dans la mesure du possible, limiter au maximum la mobilité du personnel	Oui
Vigie de l'état de santé du personnel/remplaçant/stagiaire (à chaque quart de travail)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Les facteurs de vulnérabilités concernant la complication à la COVID-19 reconnus à ce jour sont les suivants:

- Personnes de 70 ans et plus
- Personnes immunosupprimées (selon l'avis de l'INESSS) : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_Immunosuppression.pdf)
- Personnes ayant une maladie chronique, plus spécifiquement une maladie chronique non contrôlée ou compliquée assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers. (référer à la page 4 de cet avis de l'INSPQ sur les travailleurs atteints d'une maladie chronique pour plus de détails : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_sante_maladies_chroniques.pdf)
- Personnes avec une obésité importante (à titre indicatif, IMC ≥ 40);
- Personnes avec une condition médicale entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration (ex. : un trouble cognitif, une lésion médullaire, un trouble convulsif, des troubles neuromusculaires).

³ Doit également être en conformité avec d'autres directives ministérielles ou arrêtés ministériels s'appliquant aux ressources humaines.